

## SYNTHESE DE LA MATINALE SUR LA MAITRISE DES ENERGIES

Le 11 janvier 2013, s'est tenue au sein de la chambre consulaire, en présence des gros clients EDM, une matinale sur le thème de la maîtrise des énergies. L'efficacité énergétique se définit comme une consommation d'énergie moindre pour un même service rendu. Elle est ou sera, selon la volonté des acteurs, des pouvoirs publics et de la société, un marché du futur et une filière innovante et créatrice d'emplois.

Tout y invite : l'obligation de réduire par quatre les émissions de gaz à effet de serre, la nouvelle directive européenne efficacité énergétique à transcrire, l'augmentation prévisible du prix de l'énergie, la présence en France métropolitaine de leaders industriels et d'un important secteur artisanal dans ce domaine.

L'enjeu est de taille : l'efficacité énergétique constitue la première source potentielle d'énergie domestique à l'horizon 2020.

Pour y parvenir et maintenir l'effort dans la durée, certaines orientations sont incontournables : choix politiques forts, vision à long terme, continuité des politiques publiques, meilleure information des citoyens.

Rien n'aboutira cependant, si les moyens financiers ne sont pas à la hauteur des enjeux et si des programmes de financement innovants ne sont pas développés.

Dans le cadre des services d'Eco-efficacité, EDM propose la réalisation d'audits énergétiques sur les équipements et locaux de ses grands clients, une étude de maîtrise des consommations d'énergies. Ces audits sont, dans un premier temps, centrés vers les plus gros clients d'EDM, des clients bénéficiant de chambres frigorifiques, afin de pouvoir mener des actions rapides permettant d'agir sur la sécurisation du système électrique.



La démarche d'EDM s'inscrit dans une logique gagnant-gagnant.

POUR EDM : Ces audits permettent d'identifier d'une part les gisements de MDE chez leurs grands comptes et d'autre part de détecter les possibilités d'effacement (sans impact process pour le client) indispensable à la sécurisation du système électrique de Mayotte confronté à la forte intermittence de l'énergie photovoltaïque.

POUR LE GRAND CLIENT : L'audit vise à mettre en évidence les pistes de gains immédiats ne nécessitant pas ou peu d'investissement (de type optimisation tarifaire grâce à des analyses détaillées des courbes de charge ; correction de réactifs...) ainsi qu'à identifier et à prioriser des investissements MDE selon un critère de retour sur investissement, aussi bien dans les domaines frigo, éclairage, isolation, process...

Les premiers audits réalisés sur Mayotte chez les grands clients EDM ont permis d'identifier des gains immédiats de 15 à 25 K€/an sans investissement selon les clients ainsi que des pistes intéressantes avec des temps de retour de 2 ans seulement. Ces investissements pouvant donner lieu à des aides d'EDM et de l'ADEME pour faciliter leurs mises en œuvre.

A cet effet, une convention a été signée entre le Président de la CCI Mayotte, M. Norbert MARTINEZ, et le Président du directoire de l'EDM, M. Olivier FLAMBARD. Cette signature de la convention dite "aval" confirme l'accord de la CCI MAYOTTE à accepter les effacements tels que déterminés dans le rapport d'audit énergétique.

Il s'agit du document final (convention amont pour étude - rapport d'audit - convention aval pour effacement) qui scelle le partenariat EDM / CCI MAYOTTE.



Olivier FLAMBARD et Norbert MARTINEZ

Le Président Norbert MARTINEZ a évoqué les engagements de la CCI Mayotte face au développement durable. Dans un premier temps, sept domaines de coopération ont été identifiés par la CCI Mayotte, à savoir :

- la mise en place opérationnelle des filières batteries et pneus
- communication sur les filières de tri sélectif auprès des professionnels
- formation au management environnemental et énergétique
- étude pour la mise en place d'une plate forme de tri sélectif sur le Port de Longoni (sous réserve de l'obtention de la DSP)
- étude sur la filière matériaux de construction à Mayotte
- promotion de la politique de développement durable de la CCI Mayotte
- suivi de projets en matière de gestion et de traitement des déchets dans le cadre de la coopération régionale

Pour ce faire, une convention de partenariat entre la CCI Mayotte et l'ADEME a été signée en août 2012 avec pour objectif, de promouvoir le développement durable, la préservation de l'environnement, la gestion et le traitement des déchets à Mayotte.